

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le onze septembre à 9 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Eliane DUFFAU, Carole CAUSSADE, Nathalie GALLATO, Catherine PILET, Corinne QUAGLINI, Christine MARTINEZ et Mrs Cyril COTONAT, Franck LILLE, Denis TECOUERES

Absents excusés : Mme Peggy VERGARA et Mr Richard SIORAK

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

### **1) Délibération montant erroné au chapitre 002 fonctionnement du compte administratif 2019 – budget lotissement**

Mr le Maire expose les faits et les raisons qui amènent le conseil municipal à devoir prendre une délibération, sur les conseils des services de la préfecture en charge du contrôle de la légalité, afin d'avoir une concordance entre le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020 du budget lotissement Cœur de Village et des montants similaire en affectation des résultats pour pouvoir établir le budget primitif 2021.

La délibération, transmise au contrôle de la légalité le 13/09/2021, est annexée à ce compte rendu.

### **2) Compte de gestion du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2020**

Après rectification du montant erroné au chapitre 002 en fonctionnement, Mr le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande, à la clôture de l'exercice. Mr le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020 du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2020 à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **3) Compte Administratif du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2020**

Mr le Maire présente le compte administratif du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2020 qui s'établit comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	Prévus :	231 824.67
	Réalisé :	152 954.01
	Reste à réaliser :	0,00
<b>RECETTES</b>	Prévus :	272 126.06
	Réalisé :	198 185.92
	Reste à réaliser :	0,00

Le budget 2020 est à déconnecter du CA 2020 puisqu'il avait été établi avec une affectation des résultats 2019 sur 2020 erronée ce qui explique les montants différents en prévisions budgétaires en fonctionnement.

#### **INVESTISSEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	Prévus :	259 448.31
	Réalisé :	207 651.44
	Reste à réaliser :	0,00
<b>RECETTES</b>	Prévus :	259 448.31
	Réalisé :	147 115.00
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un *EXCEDENT* de fonctionnement de 45 231.91 €
- Un *DEFICIT* d'investissement de 60 536.44 €
- Résultat global de : - 15 304.53 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2020.

#### **4) Affectation du résultat du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2020**

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 *EXCEDENT* de 46 231.91 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 0.00 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 45 231.91 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT de 60 536.44 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2020 et reporte ces résultats sur le BP 2021.

#### **5) Proposition et vote du budget primitif LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE pour 2021**

Mr le Maire expose la proposition de budget primitif 2021 établi par Mme Brunel, trésorière de Mirande, qui s'équilibre comme suit :

##### **FONCTIONNEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	203 994.78 €
<b>RECETTES</b>	203 994.78 €

##### **INVESTISSEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	196 766.44 €
<b>RECETTES</b>	196 766.44 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE pour 2021.

#### **6) DM N°2 du budget principal au budget lotissement**

Monsieur le Maire précise que suite au BP 2021 pour le budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE proposé par Mme Brunel, trésorière de Mirande, il est nécessaire pour le respect du vote de BP 2021 LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE d'établir une décision modificative sur le budget de la commune pour correspondre au BP 2021 LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la DM à passer qui s'équilibre comme suit :

##### **INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<i>Art. (Chap) - opération</i>		<i>Art. (Chap) - opération</i>	
2763 (27) : Créances sur collectivités	45 231.91	021 (021) : virement section fonct	45 231.91
	<b>45 231.91</b>		<b>45 231.91</b>

##### **FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<i>Art. (Chap) - opération</i>		<i>Art. (Chap) - opération</i>	
023 (023) : virement d'invest	45 231.91	7551 (75) : excédent des budgets annexes	45 231.91
	<b>45 231.91</b>		<b>45 231.91</b>

#### **7) Vente parcelles communales**

- La vente des parcelles section B n°354 et 363 à Mr Georges Torrent suit son cours
- Suite à l'arrêt du projet photovoltaïque une partie du terrain est reproposée en terrain à bâtir
- Mr Bonnemaïson Jean-Luc a mis fin à son bail à compter du 01/01/2022 de la parcelle section C 78, celle-ci peut être proposée aux agriculteurs,
- Mr Nicolas Menne a demandé a acheté la parcelle section C n°79, parcelle de bois, le conseil décide d'analyser cette offre

#### **8) Validation liaison Marciac-Plaisance**

Mr le Maire rappelle que la CC Bastides et Vallons du Gers souhaite créer un chemin de randonnée, labellisé PR par le comité départemental de la Randonnée pédestre du Gers, afin d'établir la jonction entre les circuits déjà identifiés de Marciac et de Plaisance. Aussi, il est nécessaire dans ce cadre de définir par convention les conditions dans lesquelles chaque commune traversée par ce nouveau chemin autorise le passage du public en précisant s'il s'agit d'un chemin pédestre, équestre et VTT.

Cette liaison passant en partie sur la commune, Mr le Maire nous demande de valider la proposition de circuit présenté sur la commune.

Accord à l'unanimité sur le tracé du chemin proposé et accord sur le projet de convention d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage entre la commune et le comité départemental de randonnée pédestre des membres du conseil municipal présents.

### **9) Point commissions**

#### Commission bâtiments :

La commission se réunira le 16 octobre à 10h00.

#### Commission voirie :

Mme Pilet Catherine précise :

- Les travaux de points à temps ont été réalisés. Les travaux de débroussaillage (le circuit autour des maisons) ont été faits, à la demande de certains propriétaires le haut du tertre ne sera plus effectué sur les talus jouxtant les parcelles agricoles.

#### Commission Espaces publics :

- Mme Caussade Carole nous rappelle qu'il a été installé des bancs à l'église Saint André et une poubelle a été installé à l'aire de pique-nique d'Espalanque
- Mr le Maire nous rappelle que la commune a reçu 2 livres en 2020 pour son engagement au concours des Villages fleuris

#### Groupe de travail sur l'adressage :

La réunion est prévue le 9 octobre à 10h00.

### **10) Organisation du 11 novembre**

La cérémonie de commémoration aura lieu cette année, l'heure est à définir.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Mr le Maire nous informe que les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022
- Les panneaux de signalétiques indiquant l'appartenance de la commune à la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers ne pouvant être fixés en dessous des panneaux d'agglomération, le projet est abandonné
- Mr le Maire nous informe qu'il n'y a pas d'atelier théâtre enfants cette année. L'atelier adulte se déroule le lundi soir
- Suite à la demande de l'association AEDS, le conseil municipal confirme le prêt de la salle des fêtes pour le repas de Noël
- Le conseil doit se déterminer sur le lieu d'implantation du panneau « liberté, égalité, fraternité »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H40.

Ont signé le registre tous les membres présents.